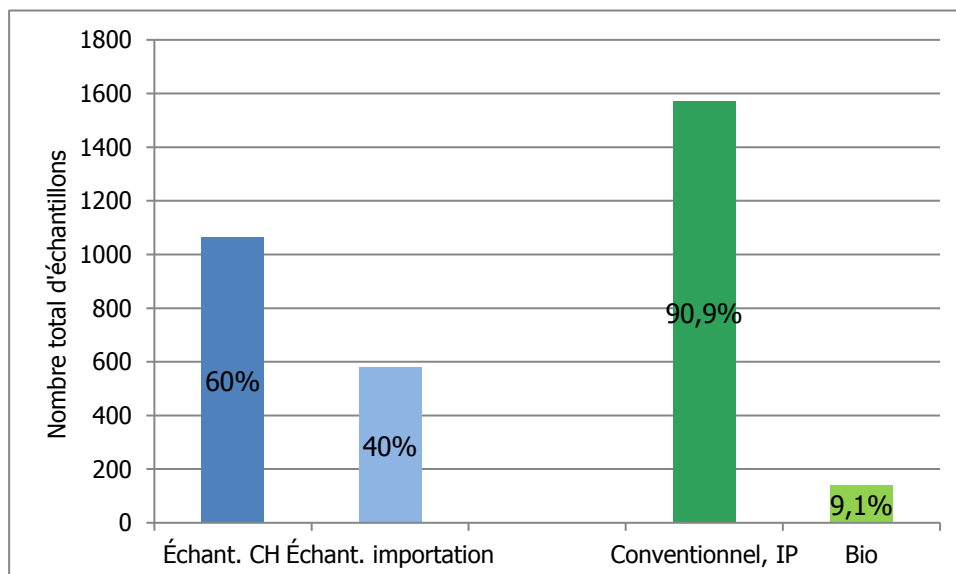


Rapport annuel 2018 sur le monitoring des résidus de SwissGAP

SwissGAP apporte une contribution importante à la sécurité alimentaire :

- Le monitoring des résidus joue un rôle central comme instrument de surveillance en plus des contrôles annuels (échelon production) et triennaux (échelon commerce).
- Se basant sur le concept d'analyse de SwissGAP, les entreprises de commercialisation élaborent leur plans d'échantillonnage, y compris directives techniques, qui doivent être respectés par les laboratoires reconnus par SwissGAP.
- Les laboratoires ont l'obligation d'annoncer toutes les contestations à Agrosolution.
- Les contestations sont rendues anonymes et transmises aux groupes d'experts, qui évaluent les résultats d'analyse et assurent, au moyen d'un plan de mesures et de sanctions, que les mesures correctrices adéquates soient mises en œuvre en cas de violation des normes.
- Dans des cas particulièrement délicats, Agrosolution peut proposer des entreprises fautives pour des contrôles ponctuels supplémentaires.
- En 2018, les entreprises SwissGAP ont fait analyser au total 1'752 (année précédente : 1'645) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre.
- 1'097 ou plus de 60% des échantillons concernaient des produits indigènes et 160 échantillons des produits biologiques (9.1%).

III. 1 : Provenance des échantillons et mode de production



Le taux de contestations a de nouveau atteint le niveau de 2016, soit 5.7% (année précédente : 6.5%) ; 99 échantillons ont été contestés. Une grande partie concernait des résidus multiples. Sans ces derniers, le taux de contestations ne se serait élevé qu'à 2% (année précédente : 2.4%).

Ce taux se situe globalement dans la moyenne pluriannuelle. Notons que de nombreux cas de substances actives non autorisées sur les cultures concernées ont de nouveau été enregistrés en 2018.

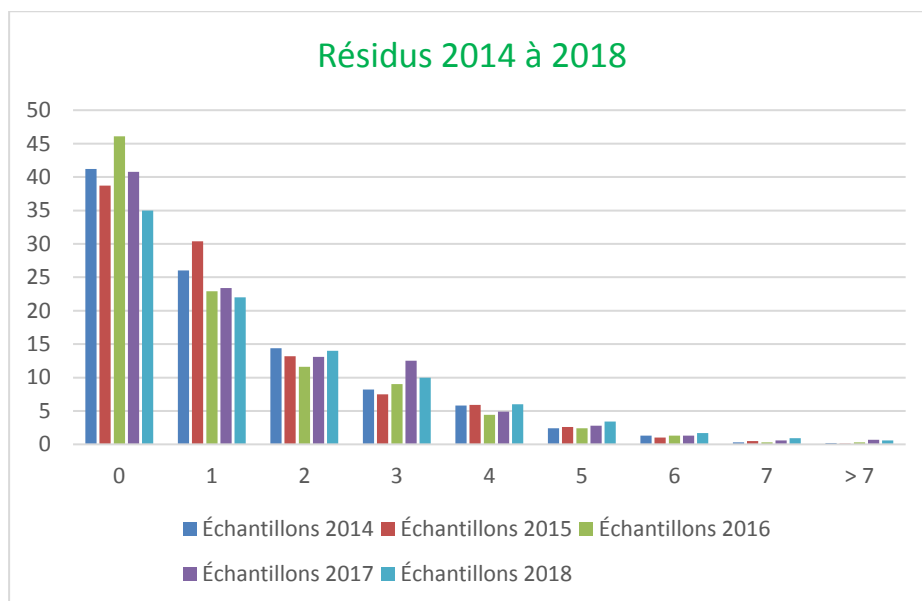
- Les valeurs maximales ont été dépassées 21 fois contre 27 fois l'année précédente. Aucun dépassement des valeurs limites ou de la DARf n'a en revanche été enregistré.
- Des substances actives non autorisées sur la culture concernée ont été détectées dans 20 cas (année précédente : 16). De plus, la valeur maximale a été dépassée dans 3 de ces cas.
- 29 cas de résidus multiples « jaune » ont été enregistrés (année précédente : 25).
- 34 contestations concernaient des résidus multiples « rouge » (année précédente : 28).

63% de tous les échantillons analysés concernaient des produits suisses. Seuls 1.8% des échantillons suisses ont été contestés en raison de résidus multiples, alors que ce taux s'élevait à 4% pour la marchandise étrangère. La marchandise indigène a donc obtenu de meilleurs résultats dans ce domaine, de même que concernant le dépassement des valeurs maximales.

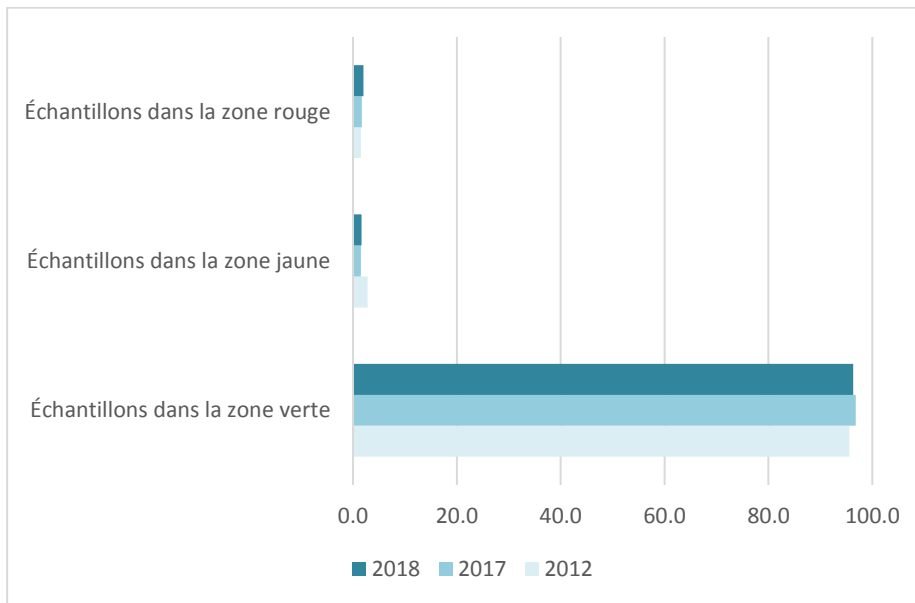
Seuls les produits suisses ont pu être contrôlés quant à la présence de substances actives non autorisées dans la culture concernée. Ce point ne peut en effet généralement pas être examiné pour la marchandise importée car les homologations ne sont pas octroyées pour des cultures spécifiques dans de nombreux pays ou alors nous ne disposons pas des informations sur les homologations à l'étranger. Seules les substances non homologuées dans toute l'Europe sont mentionnées pour la marchandise importée dans le rapport.

En 2018 de nouveau, 90% de tous les échantillons présentaient entre zéro et au maximum trois résidus. S'élevant à 45%, le taux d'échantillons sans résidu était plus élevé que l'année précédente (41%).

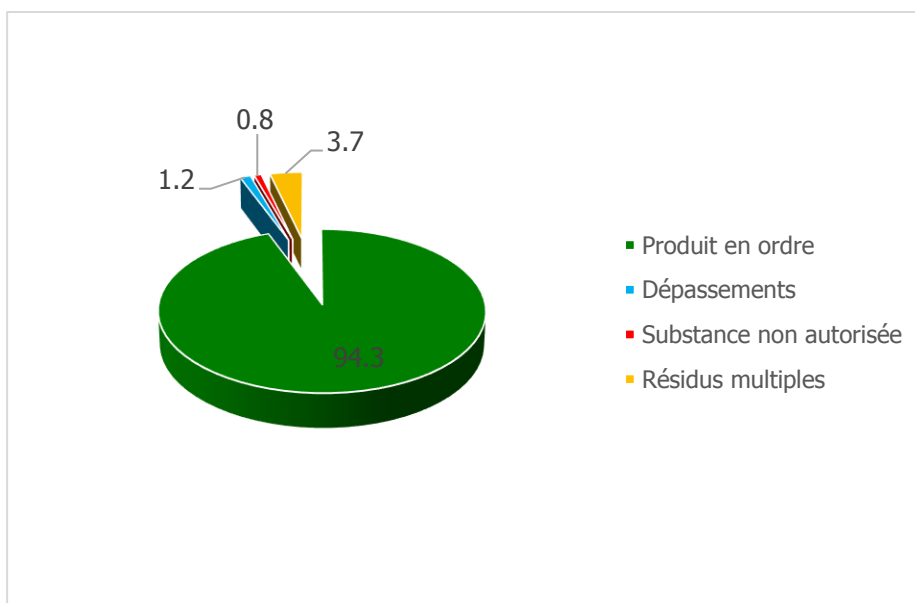
III. 2 : Nombre de résidus par échantillon en % en comparaison pluriannuelle



III. 3 : Résidus multiples : évolution en comparaison pluriannuelle (en %)



III. 4 : Part des échantillons contestés en 2017 (en %)



Les contestations se présentent comme suit dans le détail :

	Total échantillons		Total échantillons suisses	
	2018	2017	2018	2017
Toutes les indications en %	1752	1645	1097	1065
Dépassement valeurs maximales	1.2	1.6	0.3	1.0
Substances actives non autorisées	0.8	1.0	1.3	1.5
Contestations bio (du total des échantillons bio)	2.0	2.1		
Total contestations sans résidus multiples	2.0	2.5	1.5	1.0
Résidus multiples	3.7	3.2	1.9	2.9

Conclusions pouvant être tirées des contestations

Etant donné que les valeurs se situent au même niveau que les années précédentes, la pratique n'est pas modifiée.

L'objectif premier est le respect des bonnes pratiques agricoles en procédant comme suit :

- Les manquements sont constatés et d'éventuelles sanctions sont prises à l'encontre des entreprises fautives ;
- Des conclusions dont profitent toutes les parties concernées sont tirées à partir des résultats ;
- Les stratégies de protection phytosanitaire sont encore optimisées :
 → Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires ;
 → Réduction des résidus multiples ;
- Les contaminations doivent continuer à être absolument évitées :
 - Nettoyage minutieux des appareils d'épandage entre les pulvérisations ;
 - Diligence requise pour réduire au maximum la dérive, voire l'éviter entièrement ;
 - Cf. directive actuelle de l'OFAG : **Instructions relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires** ;
- Les expériences du monitoring des résidus sont prises en compte dans les conseils aux producteurs et dans leur formation ;
- Les importateurs informent leurs fournisseurs/producteurs étrangers sur les exigences envers les résidus multiples : http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf ;
- Les cultures sont contrôlées régulièrement et les produits phytosanitaires sont utilisés préventivement en temps voulu :
 → Éviter les pulvérisations d'urgence tardives débouchant sur des contestations ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires est documentée correctement et entièrement en continu ;
- Les directives précises relatives à l'utilisation des divers produits sont respectées :
 → Respect des bonnes pratiques agricoles.

Tous les documents sur le monitoring des résidus de SwissGAP sont disponibles sur <http://www.swissgap.ch/monitoring-des-residus.html>.